

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 26 Avril 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-six avril

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :
20/04/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – P. PORTE
S. AELVOET - B. BERTRAND – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
J.L. CLOEZ – N. LIGNY – A. VASAI

Date d'affichage :
20/04/2023

Objet de la délibération 26-2023

Jardins Familiaux
Approbation du règlement Intérieur
et de la convention d'occupation à
titre précaire et révocable

Excusé(s) ayant donné pouvoir

H. JAUBERT à G. BARRIOL
V. LEVEQUE à S. LEBELLE
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
M. SOLER à M. DUMAS
N. TARLANT à F. CHEILAN
A. JOUBERT à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Nicolas LIGNY a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Manon NOËL-GAMET

Manon NOËL-GAMET rappelle que lors de sa séance du 1^{er} septembre 2021, les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité la création des jardins familiaux sur la parcelle communale cadastrée n°AD153 située Route de Cavaillon.

Depuis cette date, les travaux et aménagements suivants ont été réalisés :

- Clôture en grillage du site et installation d'un portail pour véhicules et d'un portillon pour piétons
- Délimitation en ganivelle de 10 parcelles d'environ 100 m2 chacune
- Installation d'un bungalow commun destiné au stockage du matériel des jardiniers
- Installation d'une station de pompage et d'un réseau d'irrigation

- Création d'un parking, d'allées de circulation et espace commun

La Commune a désormais la possibilité d'attribuer les 10 premières parcelles de jardins familiaux aux résidents Cabannais intéressés moyennant :

- la signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable,
- le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 120 €,
- l'acceptation du règlement intérieur des Jardins Familiaux.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°45-2021 du 1^{er} septembre 2021 autorisant la création des jardins familiaux,

Vu le projet de Règlement Intérieur des Jardins Familiaux annexé à la présente délibération,

Vu le projet de Convention d'Occupation à titre précaire et révocable annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Agriculture et Environnement du 15 mars 2023,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : DE FIXER le montant de la redevance annuelle à 120 euros par parcelle et **DE PRÉCISER** que le paiement s'effectuera par l'envoi d'un titre de recette du Trésor Public au Jardinier bénéficiaire de la convention d'occupation,

Article II : D'APPROUVER le Règlement intérieur des Jardins Familiaux tel que présenté en annexe,

Article III : D'APPROUVER les termes de la Convention d'Occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable telle qu'annexée à la présente délibération,

Article IV : D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer de façon individuelle avec chacun des jardiniers bénéficiaires de la convention d'occupation ou avec une éventuelle association qui les représenterait à l'avenir.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES - J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Nicolas LIGNY

